



-----

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 4 JUILLET 2022**  
**RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 4 DI LUGLIU DI U 2022**

-----

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE**  
**RAPORTU DI A PRESIDENTE**

-----

**Objet :** **Signature de la convention Système d'Information Géographique (SIG).**  
**Ughjettu :** ***Signatura di a cunvenzione SIG.***



Par délibération ATC/CA/4/6 en date du 13 octobre 2021 et selon les dispositions qui y sont visées, le conseil d'administration de l'établissement a autorisé la Présidente à signer toute convention et à en informer ensuite les administrateurs.

La convention que nous vous soumettons aujourd'hui liant l'Agence du Tourisme de la Corse et sa Collectivité de tutelle en vue d'intégrer un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de logiciels de la gamme Arcgis de la société ESRI ainsi que l'accès aux outils web développés par celle-ci, nécessite cependant la prise d'une délibération par notre conseil ; cet acte étant nécessaire au dossier constitutif du marché.

L'intérêt manifeste de cette convention pour notre établissement réside dans le fait que chaque membre du groupement acquiert le droit de déployer, autant que de besoin, les logiciels de la gamme, au demeurant très étendue. Elle lui permet de bénéficier de la richesse cartographique du Système d'Information Géographique (SIG) et des facilités d'accès permises par ce système.

Les fonctionnalités d'ArcGis Online permettent entre autres de :

- Consulter des cartes et des applications sur n'importe quel appareil ;
- Consulter des données démographiques,
- Consulter des informations internes partagées,
- Rechercher des modèles dans les données ;
- Rechercher des emplacements à travers le monde ;
- Créer des cartes et des applications 2D et 3D ;
- Géocoder (convertir des adresses en coordonnées x,y) ;
- Gérer une organisation ArcGIS Online ;
- Ajouter des données du Living Atlas of the World ;
- Styliser des cartes avec des valeurs Smart Mapping ;
- Partager le contenu ;
- Transformer les cartes en applications de terrain, de bureau et disponibles pour la communauté ;
- Déployer des sites Open Data ;
- Effectuer des analyses spatiales.

Le projet de convention définit le rôle du coordonnateur et les missions de chacun des membres du groupement ainsi que l'étendue des engagements de ceux-ci. Le groupement de commandes est organisé conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le groupement de commandes est constitué par la Collectivité de Corse et 6 établissements publics agences et offices de la CdC, membres du groupement de commandes.



L'estimation de la part financière de chaque agence et chaque office est de 10 000 € par an pour chacun.

Il vous est demandé, dans ce cadre spécifique, de bien vouloir autoriser la Présidente à signer pour notre établissement la convention transmise en annexe du présent rapport.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**